**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA OCEAN WATERWAY CO-OP INC**

Une réunion régulière de la société susmentionnée s'est tenue le mardi le 13 février 2024 à 9h30 au siège social de la société.

**AGENDA / ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**
2. **APPEL DES PRÉSENCES**
3. **NOMINATION D’UN SECRÉTAIRE DU CONSEIL**
4. **APPROBATION DE NOUVEAUX RÉSIDENTS**
5. **AFFAIRES NOUVELLES**
   1. **MODIFICATION À L’ARTICLE 17.1 DES BY-LAWS**
6. **LEVÉE DE LA RÉUNION**
7. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La réunion est ouverte par Jacques Letendre, président du conseil d'administration, à 9h30.

Jacques justifie le but de la présente réunion : au 3e samedi du mois de mars, lors de notre réunion annuelle, on doit faire un amendement sur l’article 17.1. La modification doit être entendue avant l’assemblée.

1. **APPEL À L’ORDRE**

Liste des directeurs présents :

Jacques Letendre, Président

Patrick Van Winden, Vice-président

Richard St-Onge, Trésorier

Réjean Roy, Directeur

Robert Kroll, Directeur

Henri Tourangeau, Directeur

Yves Lizotte, Secrétaire

Le quorum est atteint puisque tous les directeurs sont présents.

1. **NOMINATION D’UN SECRÉTAIRE DU CONSEIL**

Jacques Letendre présente officiellement Yves Lizotte comme le nouveau secrétaire.

Réjean Roy propose et

Henri Tourangeau appuie

**Accepté à l’unanimité.**

1. **APPROBATION DE NOUVEAUX RÉSIDENTS**

Philippe Fournier et Johanne Courchesne veulent acquérir la maison du 236 comme locataire.

**Patrick Van Winden** propose l’acceptation de ces gens et

**Robert Kroll** appuie la proposition**.**

**Accepté à l’unanimité**

1. **AFFAIRES NOUVELLES**

**5.1 MODIFICATION À L’ARTICLE 17.1 DES BY-LAWS**

Jacques donne quelques détails concernant la modification à l’article **17.1 des BY-LAWS.**

L’article actuel fait état que seuls les directeurs ont le pouvoir d’émettre des actions. Alors qu’il serait plus impliquant et logique que la décision revienne à une majorité d’actionnaires d’émettre ou non de nouvelles actions.

Il mentionne que présentement sur 269 maisons, 197 ont une action et qu’on aurait avantage à garder ce nombre d’actions intact.

Une proposition sera présentée lors de la réunion annuelle du 16 mars 2024.

**Robert Kroll** fait la lecture de la résolution qui sera présentée à l’assemblée générale :

**I motion to pass a resolution by which the Board of Directors of Ocean Waterway Co-op, Inc. would recommend to the Shareholders to amend Article 17.1 of the Corporation's Bylaws in order to clarify who has the authority to issue shares of the Corporation. The proposed amendment would read as follows and be submitted to the Shareholders at our next Annual meeting on March 16, 2024:**

**17.1 Issuance. Two hundred and Sixty-Nine (269) Membership Certificates may be  
issued by the Corporation. Two hundred and sixty-Nine (269) Proprietary Leases may be issued by the Corporation. One (1) Proprietary Lease and one (1) Membership Certificate may be issued to the owners of each Unit in the Cooperative*, subject to the approval of the Board of Directors as long as the number of shares issued does not exceed one hundred and ninety-seven (197) shares. Furthermore, the issuance of any additional share is subject to the approval of a majority of shareholders.”***

**Richard St-Onge** fait la lecture en français de la proposition que **Robert Kroll** a fait :

**J’appuie la proposition de Bob d'adopter une résolution par laquelle le Conseil d'administration de Ocean Waterway Co-op, Inc. recommanderait aux actionnaires de modifier l'article 17.1 des statuts de la société afin de préciser qui a le pouvoir d'émettre des parts sociales de la société. L'amendement proposé se lirait comme suit et serait soumis aux actionnaires lors de notre prochaine assemblée annuelle, le 16 mars 2024 :**

**17.1 Émission. Deux cent soixante-neuf (269) certificats d'adhésion peuvent être émis par la Société. Deux cent soixante-neuf (269) baux de propriété peuvent être émis par la Société. Un (1) bail de propriété et un (1) certificat d'adhésion peuvent être délivrés aux propriétaires de chaque part de la coopérative, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration, pour autant que le nombre de parts émises ne dépasse pas cent quatre-vingt-dix-sept (197) parts. En outre, l'émission de toute part supplémentaire est soumise à l'approbation de la majorité des actionnaires"**

**Michelle (228)** demande si le prix des actions changera. On lui mentionne que ce n’est pas le but de cette rencontre et que toutes modifications sont présentées aux actionnaires. S’il devait y avoir vente d’actions dans le futur, il reviendra aux actionnaires du temps de décider de son prix.

**Robert Gagné (88)** demande si les actions vont demeurer transférables d’une propriété à une autre maison. Rien ne changera dans ce sens et le transfert peut se faire selon certaines conditions.

**La proposition citée est acceptée à l’unanimité par les directeurs.**

N.B. Jacques Letendre mentionne qu’il y a une fuite d’eau majeure dans le parc. Il demande la collaboration de tous les résidents pour trouver sa source. Si on voit une région humide ou quelque chose du genre, il faut immédiatement le signaler au bureau.

1. **LEVÉE DE LA RÉUNION**

À 9h59

**Henri Tourangeau** propose la levée de la réunion et

**Robert Kroll** appuie la proposition**.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Yves Lizotte, secrétaire**